

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

de la Commune de COGOLIN

Séance du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI -

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO -

POUVOIRS : Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2017, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2018.

Le déficit d'investissement s'élève à 127 181,25 € et est reporté à l'article D001 de la section d'investissement du budget primitif 2018.

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 160 879,45 €, il est proposé au Conseil municipal de l'affecter en totalité en section d'investissement soit un montant de 160 879,45 € (article R 1068) du budget primitif 2018.

Envoyé en préfecture le 04/04/2018

Reçu en préfecture le 04/04/2018

Affiché le

- 5 AVR 2018 N° 2018/316

ID : 083-218300424-20180329-DCM2018_045-DE

CM 29/03/2018

N° 2018/045

AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'affecter comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2017 : affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 160 879,45 € en section d'investissement (article R 1068),

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 22 POUR – 4 CONTRE** (Pascal CORDÉ - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Malika OUAREZKI) - **1 ABSTENTION** (Anthony GIRAUD).

Le Maire,



Marc Étienne LANSADE